

## AVIS PUBLIC



### CONSULTATION ÉCRITE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE

**AVIS** est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi, 12 janvier 2021 à 19 h, à huis clos, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) ci-dessous :

- lot numéro 1 110 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-407, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au 8307-8309, boulevard Châteauneuf de régulariser l'empiétement de 1,59 mètre dans la marge de recul avant secondaire, alors que le règlement RCA 40 demande une marge avant d'un minimum de 4 mètres dans cette zone.

En vertu de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, numéro 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), toute procédure, autre que référendaire, qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Conformément à l'arrêté ci-haut mentionné, une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du 9 décembre 2020 au 23 décembre 2020. Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des questions et/ou commentaires écrits, en mentionnant son nom, son adresse, son numéro de téléphone et/ou son adresse courriel, ainsi que l'adresse de la dérogation mineure concernée à l'adresse suivante :

Par courriel : [greffe\\_anjou@montreal.ca](mailto:greffe_anjou@montreal.ca)

Par courrier :

Consultation écrite – Dérogation mineure  
À l'attention du secrétaire d'arrondissement  
Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe,  
7701, boul. Louis-H. La Fontaine,  
Anjou (Québec) H1K 4B9

Toute correspondance transmise par courrier doit obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 23 décembre 2020 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 8 décembre 2020.

Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement par intérim